



Bagnolet le 19 novembre 2015

L'actualité dramatique de ces derniers jours a amené le Chef de l'Etat à décréter l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire métropolitain français.

Le Président de la République incite les maires des communes disposant d'un service de Police Municipale à armer leurs policiers en mettant à disposition des armes fournies par le Ministère de l'Intérieur.

L'UNSA se félicite de cette prise de position favorable à l'armement des policiers municipaux et demande que les policiers municipaux qui sont déjà armés puissent conserver le port de leur arme de service, hors du temps de travail, dans les mêmes conditions que les policiers nationaux.

Catherine GUERIN,
Secrétaire Générale

Luc ABAD et Manuel HERRERO,
Membres UNSA Territoriaux de la CCPM

CCPM : Commission Consultative des Polices Municipales